

J'ai été exposé à la rougeole : que faire ?

J'ai été en contact avec une personne malade de la rougeole, même brièvement



Dans ma famille



Dans un lieu d'accueil collectif :
crèche, chez l'assistante maternelle, école



Sur mon lieu de travail :
bureau, cantine...

La rougeole est une maladie très contagieuse :
elle se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements...) à toutes les personnes non vaccinées et qui ne l'ont jamais eue.

Je suis né avant 1980

J'ai probablement déjà eu la rougeole, dans ce cas je suis protégé

En cas de doute, je consulte mon médecin qui pourra me conseiller

Je suis né en 1980 ou après

Je consulte mon carnet de santé, pages vaccinations :

► J'ai reçu **2 doses de vaccin** contre la rougeole ou bien je suis **certain d'avoir eu la maladie**

Je suis protégé

► J'ai reçu **1 dose de vaccin** contre la rougeole

Je consulte rapidement mon médecin pour une 2^e dose idéalement dans les 3 jours après l'exposition

► Je n'ai **pas reçu de vaccin** contre la rougeole

Je consulte mon médecin dans les 3 jours après l'exposition pour **mettre à jour mes vaccinations**

► Je n'ai **pas mon carnet de santé**

Je consulte mon médecin dans les 3 jours pour qu'il me **conseille et mette à jour mes vaccinations** si nécessaire

J'ai un enfant âgé de 6 à 12 mois

► Il existe des **recommandations spécifiques** pour protéger mon enfant

Je consulte impérativement mon médecin dans les 3 jours qui suivent l'exposition pour que **mon enfant reçoive une dose de vaccin ou un traitement approprié**

Je ne peux pas être vacciné contre la rougeole

► Les **femmes enceintes**, les **nourrissons de moins de 6 mois** et certaines personnes immunodéprimées ne peuvent pas être vaccinées contre la rougeole

Je consulte impérativement mon médecin dans les 3 jours qui suivent l'exposition pour **mettre en place un traitement approprié** et éviter la survenue de la maladie